



Servitudes d'Urbanisme

Porter à connaissance de
l'État à l'échelle de la
communauté de communes

Coteaux et Vallées
des Luys

Document établi le 17/06/2015

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

www.landes.gouv.fr



PRÉFET DES LANDES

**Liste des Servitudes d'Urbanisme
et autres limitations d'utilisation des sols**

**Communauté de Communes
des Coteaux et Vallées des Luys**

- **Zones archéologiques**
- **Isolement acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits des axes de transports terrestres**
- **Bois et forêts soumis au régime forestier**
- **Forages**

Servitudes d'urbanisme

Porter à connaissance de l'État
à l'échelle de la
Communauté de communes
des Coteaux et Valées des Luys

Document établi le 17/06/2015



Direction départementale des territoires et de la mer
www.landes.gouv.fr

ATTENTION
La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes. Celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)
Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

Limites administratives

- Communes
- EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale - Landes

Servitudes d'urbanisme

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Secteur de nuisances sonores liées à la route
- Forêts soumises à régime forestier

Puits pétroliers

- Exploratives/Stratigraphie
- Core-drill
- Extension
- Développement

